

Comment suis-je indemnisé pour le maintien d'arbres-habitats?

Le Canton verse une aide financière forfaitaire pour le maintien permanent d'arbres-habitats vivants jusqu'à leur décomposition. Les arbres morts sur pied ne bénéficient d'aucune aide financière. La désignation et le marquage sont compris dans l'aide.

Feuillus \geq 60 cm de diamètre ou feuillus $<$ 60 cm présentant plusieurs structures d'habitat :

100.- CHF/arbre

Chênes \geq 60 cm de diamètre ou chênes $<$ 60 cm présentant plusieurs structures d'habitat :

300.- CHF/arbre

Résineux \geq 70 cm de diamètre ou résineux $<$ 70 cm présentant plusieurs structures d'habitat (seulement dans le Jura) :

100.- CHF/arbre

► Votre forestier



©Rita Büttler

Quelles sont les conditions contractuelles ?

Vous vous déclarez prêt à renoncer entièrement à l'exploitation des arbres-habitats jusqu'à leur décomposition. Les travaux de bûcheronnage dans les environs ne doivent pas porter préjudice aux arbres-habitats. Vous marquez les arbres par un signe spécifique et vous les reportez sur un plan (travail confié au garde forestier).

Impressum

Texte et photos :
Service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud

Lausanne, mai 2012

Plus d'informations sur :
www.vd.ch/forets



Préservation d'arbres-habitats dans le canton de Vaud

Informations pour les propriétaires forestiers



Service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud

©Patrick Patthey

Qu'est-ce qu'un arbre-habitat ?

Un arbre-habitat est un arbre particulièrement hospitalier pour différentes espèces animales et végétales. Sont considérés comme arbres-habitats :

- les très vieux arbres ou arbres gigantesques (feuillus > 60 cm de diamètre et résineux > 70 cm de diamètre),
- les arbres morts sur pied de gros diamètre,
- les arbres avec de gros nids d'oiseaux,
- les arbres avec le tronc fendu ou foudroyé,
- les arbres à fourche,
- les arbres à cavité,
- les arbres à champignons,
- les arbres partiellement morts ou cassés.

Un arbre-habitat est laissé à la nature. Il accomplit le cycle biologique complet en forêt jusqu'à son effondrement et sa décomposition. Il est donc soustrait à toute forme d'exploitation.



Quel est l'intérêt des arbres-habitats ?

Comme leur nom l'indique, les arbres-habitats servent de lieu de vie pour de nombreuses espèces telles que le pic noir, les chauves-souris, la chouette de Tengmalm, la martre, le lucane cerf-volant, certaines mousses, lichens et champignons.



Parmi ces espèces, certaines sont rares et/ou menacées en Suisse, en partie à cause d'une sylviculture tendant à récolter les bois avant que ceux-ci n'atteignent un âge suffisamment avancé pour y voir apparaître des structures d'habitat.

Les arbres-habitats jouent également un rôle important dans le réseau écologique forestier, composé des réserves et des îlots de sénescence. Ils constituent des relais et des habitats entre les aires protégées pour toutes les espèces liées aux vieux arbres et au bois mort (20-25% des espèces forestières en Suisse). Pour assurer cette fonction, il est recommandé de maintenir des petits groupes de quelques arbres-habitats, soit entre 5 et 10 arbres par hectare.

Enfin, en plus de leur valeur naturelle, les arbres-habitats font également partie du patrimoine culturel de par leur âge respectable ou leur morphologie étonnante ou leur taille imposante. Pour le promeneur, ces arbres peuvent susciter l'émerveillement grâce à leur esthétique si particulière. Le paysage forestier est ainsi diversifié et embelli par leur présence.

